

DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Allianz Annuity Retirement Fund (versements uniques)



version : 01.03.2021

OBJECTIF Le présent document contient des informations spécifiques sur ce fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Lisez-le en parallèle avec le « Document d'informations clés » sur le produit d'investissement. Ces informations vous aideront à comprendre en quoi consiste ce fonds et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, ainsi qu'à le comparer à d'autres fonds et produits d'investissements.

EN QUOI CONSISTE CE FONDS ?

OBJECTIFS Allianz Annuity Retirement Fund est un fonds de rente (branche 21 sans participation bénéficiaire), commercialisé dans l'assurance-vie Allianz Retirement.

L'objectif de ce fonds est de verser une rente viagère de pension mensuelle au preneur d'assurance ou à défaut, une rente temporaire de survie au profit du conjoint / cohabitant légal survivant ou à défaut, une rente temporaire d'orphelin au profit des enfants nominativement désignés du preneur d'assurance. Dès lors, les réserves constituées lors de la phase d'accumulation de l'assurance-vie Allianz Retirement dans les options d'investissement de la branche 21 et de la branche 23 sont transférées vers cette option d'investissement au moment de la phase de décumul, en cas de vie (au plus tôt à 60 ans et au plus tard à 66 ans) ou en cas de décès de l'assuré survenant avant la prise de pension.

Le calcul du montant de la rente viagère de pension prend en compte l'éventuelle réversion en rente temporaire de survie ou, à défaut, en rente temporaire d'orphelin, les conditions de marché, les tables de mortalité en vigueur et la situation familiale à ce moment. Au 01/09/2020, le taux d'intérêt garanti par Allianz est de 0,00%, hors chargement d'inventaire de 0,30%. Ces taux sont uniquement d'application pour les conversions en rente ayant lieu à partir du 01/09/2020 et sont susceptibles d'être revus mensuellement. Ils ne constituent donc pas une garantie pour le futur.

Dans le tableau reprenant les scénarios de performance, sous la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? », vous trouverez une illustration du rendement.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS Allianz Annuity Retirement Fund s'adresse aux anciens fonctionnaires des institutions de l'Union européenne qui ont transféré par le passé leurs réserves de pension correspondant aux droits de pension d'ancienneté, dans un contrat d'assurance-vie Allianz Retirement, et dont les réserves constituées sont converties dans un fonds de rente, conformément aux conditions générales de l'assurance-vie.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cette option d'investissement pendant 25 ans. Le risque réel peut être très différent si vous décédez prématurément.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cette option d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cette option d'investissement enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cette option d'investissement dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si vous décédez plus tôt que l'espérance de vie qui a été utilisée dans les calculs, vous récupérerez, sous forme de paiements de rente, moins de 100% des réserves constituées pendant la phase d'accumulation. Si vous vivez plus longtemps, vous recevrez plus.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir Document d'informations clés dans la section « Que passe-t-il si Allianz Benelux SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? ». L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

INVESTISSEMENT 10.000 EUROS		1 AN	13 ANS	25 ANS (PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.825 euros	8.897 euros	10.523 euros
	Rendement annuel moyen	-11,75 %	-0,90 %	0,20 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.825 euros	8.897 euros	10.523 euros
	Rendement annuel moyen	-11,75 %	-0,90 %	0,20 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.825 euros	8.897 euros	10.523 euros
	Rendement annuel moyen	-11,75 %	-0,90 %	0,20 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.825 euros	8.897 euros	10.523 euros
	Rendement annuel moyen	-11,75 %	-0,90 %	0,20 %
Scénarios en cas de décès				
	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	8.825 euros	8.897 euros	10.523 euros

Le tableau ci-dessus montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 25 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 euros.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez cette option d'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit et de l'option d'investissement, y compris la rémunération de base maximale (il se pourrait que vous payiez moins), mais pas nécessairement les autres frais que vous payez à votre intermédiaire en assurances. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

INVESTISSEMENT 10.000 EUROS			
SCÉNARIOS	LORS DE LA CONVERSION APRÈS 1 AN	LORS DE LA CONVERSION APRÈS 13 ANS	LORS DE LA CONVERSION APRÈS 25 ANS
Coûts totaux	628 euros	633 euros	748 euros
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	6,28 %	0,53 %	0,28 %

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés du produit et de l'option d'investissement, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

La personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet ne vous demandera normalement aucun coût supplémentaire. Si elle le fait, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COMPOSITION DES COÛTS Le tableau ci-dessous montre l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement estimée et la signification des différentes catégories de coûts.

Vous trouverez plus d'informations sur les frais dans le document « Informations précontractuelles supplémentaires ».

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,28 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,30 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION MINIMALE REQUISE : Viagère

Cette période correspond à la nature du contrat prévoyant une rente viagère de pension au profit du preneur d'assurance.

L'option de placement Allianz Annuity Retirement Fund ne peut pas être transférée à un autre fonds, ni rachetée en totalité ou en partie.